

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022****COMMUNE  
DE  
PLOUHINEC****Morbihan****Date de convocation  
28 novembre 2022****Date de publication  
07 décembre 2022****Nombre de  
conseillers  
en exercices 29  
présents 24  
votants 26**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

**Présents :** Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, M. Pierre STEPHANT, Mmes Sarra MONJAL et Marina GERARD, MM Thomas FILLON, Michel GUILLEVIC et Jean-Marc CHABROL, Mme Catherine CORVEC, MM Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

**Absents :**

Mmes Audrey PESSEL, Maud COCHARD et Sidonie BOUSSEMARY  
MM Régis JAFFRE et Benoit CROQ

**Procurations :**

Mme Audrey PESSEL donne pouvoir à Mme Marina GERARD  
Mme Maud COCHARD donne pouvoir à Mme Nolwen LE TRIBROCHE

**Secrétaire de séance :**

Mme Emmanuelle JEHANNO

**2022-12-1.1.7 - Versement des subventions à caractère social**

**Rapporteur :** Pierre STEPHANT

Comme les années précédentes, il vous est proposé de dissocier le dispositif de versement des aides aux adhérents de celui du versement des subventions de fonctionnement aux associations.

Associations de type 1 et 2 Tranches du quotient familial	% d'aide municipale sur le prix de l'adhésion
De 0 à 851	40% d'aide
De 852 à 1101	20% d'aide
Supérieur à 1101	Aucune aide

**Explication du calcul :**

En fonction du quotient familial du foyer de l'adhérent indiqué sur l'attestation de paiement de la CAF, le calcul est le suivant :

**Montant de la cotisation (après déduction du Pass'sport ou du bon passion CAF) X %  
d'aide municipale de la tranche correspondante = Participation de la commune**

La municipalité reverse par la suite la différence à l'association.

Association	Aide sociale à l'inscription 2021/2022		Aide sociale à l'inscription 2022/2023	
	Nombre d'adhérents bénéficiant de l'aide	Somme à verser	Nombre d'adhérents bénéficiant de l'aide	Somme à verser
<b>PLOUHINEC FOOTBALL CLUB</b>	4	28,00 €	3	28,00 €
<b>TENNIS DE KERVIGNAC</b>	3	86,00 €	2	84,00 €
<b>ETELLOISE GYMNASTIQUE</b>	2	32,00 €	0	0,00 €
<b>ACSP DANSE MODERN JAZZ</b>	15	536,00 €	18	812,00 €
<b>ACSP JUDO</b>	4	103,00 €	4	160,00 €
<b>KARATE ZANSHIN 2000</b>	9	356,00 €	6	192,00 €
<b>PLOUHINEC BASKET OCEAN</b>	1	0,80 €	2	31,00 €
<b>SKRANK</b>	2	21,00 €	0	0,00 €
<b>ACSP ART &amp; CO</b>	2	100,80 €	2	80,40 €
<b>ASSO ANIMATION MUSICALE</b>	8	674,40 €	6	664,60 €
<b>VIET VO DAO</b>	0	0,00 €	1	26,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>1 938,00 €</b>	<b>44</b>	<b>2 078,00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 28 novembre 2022,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- **AUTORISE** le versement, dès à présent, des aides détaillées dans le tableau, ci-dessus.

Fait en mairie le 05 décembre 2022

Au registre suivent les signatures.

La Maire,  
Sophie LECHAT




La secrétaire de séance  
Emmanuelle JEHANNO



Envoyé en préfecture le 07/12/2022  
Reçu en préfecture le 07/12/2022  
Publié le 07/12/2022  
ID : 056-215601691-20221205-202212117-DE

